

Concrètement la



c'est quoi ?

La contribution aux clubs :

Le financement du Conseil de Vie Lycéenne :

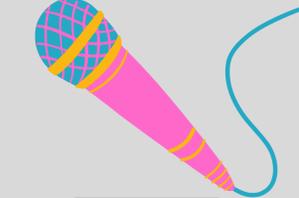
Des dons à des associations :

Des avantages réservés aux adhérents :

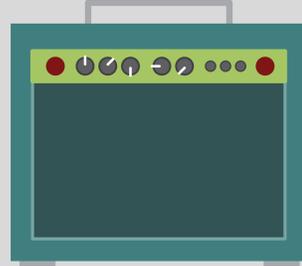
- achat prix des jeux mathématiques



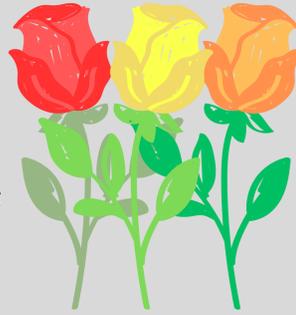
- sonorisation de la fête lycéenne des arts et de la culture)



- préparation du bal des Terminales



- Vente de roses pour la ST valentin à destination de Magie à l'hôpital



- Réductions sur les prix des pulls du lycée, de la photo de classe, des produits de la cafétéria...

élève mineur :

Je soussigné(e), M/Mme représentant légal de l'élève.

..... en classe de autorise mon enfant à adhérer à la MDC.

Pour faciliter la communication, merci e nous indiquer une adresse mail : @

Signature du représentant légal : (règlement lu et approuvé)

Signature de l'élève : (règlement lu et approuvé)

Chèque (à l'ordre de la MDC) :



élève majeur :

Je soussigné(e), M/Mme en classe de souhaite adhérer à la MDC.

Pour faciliter la communication, merci e nous indiquer une adresse mail : @

Signature de l'élève : (règlement lu et approuvé)

Règlement en espèce :



MAISON DES CARTESIENS FICHE D'INSCRIPTION



Maison des cartésiens règlement intérieur



Le règlement intérieur doit obligatoirement être lu par l'adhérent

Article 1 - Devenir membre

En cotisant lors de l'inscription. Ou plus tard en contactant directement un membre du conseil d'administration (CA) de l'association.

Si un élève se montre très impliqué dans un club, ou dans un événement organisé par la MDL, alors le CA peut lui accorder le statut de membre sans cotisation.

Article 2 - Exclusion

En devenant membre, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur du lycée pendant les clubs et activités organisées par la MDL. Toute violence physique ou verbale est strictement prohibée lors de ces activités. Toute entorse expose l'élève à une exclusion définitive de l'association, sans remboursement de sa cotisation.

Article 3 - Fonctionnement de l'association

Tout membre peut assister à l'assemblée générale du début d'année. C'est lors de celle-ci que le conseil d'administration est élu. Tout membre peut se présenter aux postes, et peut voter pour choisir ses représentants au nombre de 13. Parmi ces 13, l'assemblée générale élira le bureau constitué d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire, et d'un suppléant pour chaque poste. Si vous voulez en savoir les rôles respectifs, n'hésitez pas à demander.

Article 4 - Droit des adhérents

Tout membre de l'association est en droit de demander une copie des statuts de l'association, un compte-rendu de la trésorerie et les comptes-rendus des réunions du CA et du bureau. Pour ce faire, il doit demander à un membre du bureau de l'association. Les membres du bureau n'ont pas le droit de refuser cette demande. Tout membre de l'association peut demander à assister à une réunion du CA ou du bureau. Pour ce faire, il contactera le président de l'association, qui l'autorisera ou non à siéger lors de la réunion.



*Cotisation annuelle
de minimum 10€*



Contactez-nous via instagram ou
par mail via :
lycee.descartes.mdc@gmail.com